

## Déclaration d'un Danger Grave et Imminent

Registre DGI de l'Université de Lille

Vendredi 4 octobre 2019, Jean-Marc Nicolas, membre du CHSCT

De nombreux enseignants sur le site Cité Scientifique de l'Université de Lille se sont trouvés, à compter du 15 septembre 2019, à devoir assurer leurs enseignements auprès de groupes d'étudiants en nombre supérieur, voire bien supérieur (+ 50%) à la capacité des salles de cours qui leur étaient affectées ; en l'absence de directives de l'employeur sur la marche à suivre en de telles circonstances, plusieurs initiatives ont été prises par les agents :

- dans certains cas, le cours a été assuré tant bien que mal, dans des conditions dangereuses ; au moins deux malaises, l'un au P1 (entrée au registre SST du P1), l'autre au M1, m'ont été signalés oralement ;
- deux entrées au registre SST du département de physique ont été faites ;
- l'information a été transmise au CHSCT, qui a informé l'employeur de la situation lors de la séance du CHSCT du 26 septembre 2019. Ce problème a également été signalé au CT du 19 septembre, en question diverse, de même que le manque d'appariteurs à Cité Scientifique.
- Un courrier collectif signé par 45 agents s'inquiète de cette situation, ce qui semble indiquer que le phénomène n'est ni ponctuel, ni accidentel.

La situation s'est brutalement dégradée à partir du 1<sup>er</sup> octobre ; deux enseignantes ont exercé leur droit de retrait, en informant un membre du CHSCT. Après m'être rendu dans quatre bâtiments (SUP, P1, M1, M5) et visité quelques salles de cours, après avoir discuté avec quelques collègues, après avoir participé à une enquête diligentée par l'employeur le jeudi 3 octobre 2019 à la suite d'un des deux droits de retrait, j'ai constaté les éléments suivants :

- plusieurs fois par jour, des enseignants sont obligés d'assurer leur service d'enseignement (192 heures / an) dans des salles dont la capacité est inférieure, voire très inférieure, au nombre d'étudiants du groupe ; les deux photos de la figure 1. illustrent la situation ;
- certaines salles des bâtiments M1 et P1 sont équipées de châssis de fenêtres et de volets vieillissants, rendant difficile, voire impossible leur ouverture. L'aération des salles concernées en est rendue difficile, voire impossible ; d'après un assistant de prévention, les joints des fenêtres du M5 seraient amiantés ;
- faute de remplaçants, les cours qui n'ont pas pu être assurés doivent être récupérés par les enseignants concernés ; cela crée de la désorganisation et du travail supplémentaire pour les agents en support à l'enseignement, et un risque de sur-travail en ce premier semestre déjà très dense côté enseignement ; cela va également encore augmenter le risque de sous-capacité du site le moment venu ;
- l'absence d'appariteur au bâtiment SUP ; pendant les 5 minutes de ma présence dans ce bâtiment le 2 octobre vers 16h, j'ai été interpellé deux fois par des étudiants, confirmant que de nombreux étudiants ne disposent pas de l'information requise faute d'accueil dans ce lieu ;
- l'absence de panneau signalant la capacité de la salle SUP-211 ou des salles alentour ; seul l'appariteur dispose de cette information, rendant encore plus compliqué le travail des enseignants qui, ainsi, pourraient exposer leur santé ou celle des usagers à un danger grave et imminent à leur insu ;

- un nombre d'appariteurs manifestement très insuffisant ; certains sont sur trois bâtiments, ce qui les oblige à quitter leur poste de travail dans leur bâtiment d'affectation très souvent ; de nombreux bâtiments sont laissés sans appariteurs ;
- faute d'agents de services, on demande parfois aux appariteurs d'assurer une partie du nettoyage de certaines parties du bâtiment ; il semble d'avoir eu ni formation, ni formation aux risques du poste, ni outils, ni équipements, ni fiche de poste pour ce travail supplémentaire ;
- La configuration des salles a été profondément modifiée l'année dernière, avec ajout / retrait de tables et de chaises ; la capacité des salles a pu en être affectée, sans forcément que l'information soit correctement diffusée ;
- la capacité des salles ne figure pas systématiquement à l'entrée des salles ;
- la capacité affichée des amphithéâtres est supérieure à la capacité réelle ; en effet, de nombreux sièges des amphis étant abîmés ou défectueux, et après qu'une étudiante se soit blessée l'année dernière en s'asseyant sur l'un de ces sièges dégradés, plusieurs sièges défectueux ont été retirés de ces amphis (une soixantaine pour les quatre grands amphis du bâtiment) ;
- de nombreux enseignants se plaignent de la situation ; il leur faut parfois aller d'un bâtiment à un autre relativement éloigné, avec leurs étudiants, afin de trouver une salle suffisamment grande ;
- certains enseignants, excédés par la situation, en viennent à se montrer agressifs verbalement envers d'autres collègues (appariteurs, personnels du service de réservation des salles de la Cité Scientifique, ...) ; ce climat conflictuel conduit à une augmentation des risques socio-organisationnels (RPS) ;
- un témoignage d'un élu étudiant lors de la réunion conjointe des conseils centraux de l'Université de Lille le jeudi 3 octobre 2019 indique que ce danger grave et imminent existerait également sur le site Pont-de-bois de l'Université de Lille.

En conséquence, et en application de l'article 5-7 du décret n° 82-453, j'alerte par la présente le Président de l'Université de Lille de l'existence de plusieurs dangers graves et imminents dans les services d'enseignement et dans les bâtiments affectés à ces enseignements :

- bâtiment M5, salle A07, [REDACTED] le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019, à 10h20, **était obligée** de faire cours à un groupe de **45 étudiants inscrits dans une salle de 33 places, +40 %** (41 présents ce jour-là) ;
- bâtiment SUP, salle 211, [REDACTED], le mercredi 2 octobre 2019, à 13h30, **était obligée** de faire cours à un groupe de **48 étudiants inscrits dans une salle de 32 places, + 53 %** (38 présents ce jour-là). Sur les deux portes de cette salle, l'une ouvre sur une autre salle qui peut être fermée à clé indépendamment de la salle 211 ;
- en cas d'incendie ou d'évacuation urgente, **il y a un risque grave de panique, l'évacuation de la salle étant ralentie** ; l'ajout de tables et de chaises afin d'accueillir les étudiants en surnombre **peut bloquer l'accès aux portes de sortie** ;
- mes premières démarches, réalisées dans l'urgence, semblent indiquer que chaque jour, plusieurs enseignants sont exposés à ce danger grave et imminent, **dans plusieurs**

**bâtiments de l'université, ce depuis la rentrée universitaire** ; l'enquête devrait permettre d'établir ce fait facilement, en mettant en regard les groupes affectés aux salles ;



**Figure 1.** Illustration de la sur-occupation de la salle SUP-211 le 2 octobre 2019. La capacité de la salle est de 32 étudiants, 38 étudiants plus 1 enseignante sont présents ; certains étudiants sont debout. L'enseignante a demandé à ces étudiants de sortir, et après s'être assurée de leur sécurité, a exercé son droit de retrait

- quand plusieurs salles des bâtiments sont ainsi sur-occupées, **il y a un risque grave de chutes**, en particulier dans les escaliers, **de panique et de ralentissement de l'évacuation** du bâtiment complet sur trois, voire quatre niveaux ;
- dans ces conditions de travail très dégradées , l'atmosphère devient étouffante ; apparaît **un risque grave de malaise, d'évanouissement, de panique, de suffocation** ; ce risque est augmenté par l'impossibilité, dans certaines salles d'ouvrir les volets et/ou les fenêtres ;
- La tentative d'ouvrir des fenêtres abîmées et récalcitrantes conduit à **un risque grave de blessures (hématomes, coupures, ...)** ;
- il nous a été signalé par un assistant de prévention la présence d'amiante dans les joints des fenêtres du bâtiment M5 ; si ce fait est avéré, la tentative d'ouvrir des fenêtres abîmées et amiantées conduit à **un risque d'exposition à l'amiante** ;
- la conflictualité entre collègues générée par cette situation crée un **risque socio-organisationnels, dit RPS, grave**, qui peut conduire à la dépression, voire au suicide ;
- assurer un cours de travaux dirigés face à un groupe de près de 50 étudiants complique beaucoup l'exercice du métier : il est plus compliqué de ne pas se laisser déborder par les étudiants un peu agités ou impertinents, le bruit général de la salle est plus élevé, les situations de remédiations quasi-impossibles ; ainsi, cette situation conduit à un **risque grave d'épuisement au travail, voire de dépression** en raison de l'impossibilité de faire son travail convenablement.

A ce jour, en dépit des informations nombreuses transmises à l'employeur (CT le 19 septembre, CHSCT le 26 septembre, courrier collectif des travailleurs le 27 septembre, entrées aux registres SST, ...) , aucune disposition n'a encore été prise pour supprimer le danger.

En application de l'article 5-8 du décret n°82-453, je consigne ce document dans le registre spécial des dangers graves et imminents de l'Université de Lille.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 4 octobre 2019,

Jean-Marc NICOLAS, mandaté au CHSCT de l'Université de Lille